



**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX
DU HAUT-JORAT – AIEHJ**

Villars-Mendraz, le 22 septembre 2020

Aux Municipalités des communes
membres de l'AIEHJ

Approvisionnement du réseau de l'AIEHJ

Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les municipaux,

Suite à nos différents courriers relatifs à la présence de Chlorothalonil dans l'eau potable, le Comité directeur de l'AIEHJ souhaite vous informer sur l'évolution du dossier.

Comme nous vous l'avons déjà communiqué, nous avons :

- *Mis hors service les sources ou captages touchés ;*
- *Si cela est possible, mélangé l'eau potable à partir de plusieurs captages afin qu'elle respecte les valeurs maximales prévues par la loi sur les denrées alimentaires lors de sa distribution.*

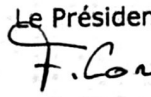
Nous insistons sur le fait que selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) :

« Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle on a détecté des métabolites du chlorothalonil. Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées ».

Nous restons à votre disposition et vous adressons, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les municipaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :


F. Cornu

La Secrétaire :


V. Curchod



Copie : OFCO, M. Ducry, Av. des Boveresses 155, 1066 Epalinges
AIAE, Case postale 71, 1040 Echallens